

## BULLETIN D'ADHESION

### au GSMP et à Fransylva pour 2023

À remplir et à renvoyer au GSMP, par courrier ou scanné par e-mail. Vous recevrez en retour l'appel de cotisation.

L'adhésion permet :

- \*d'être assuré en Responsabilité Civile et Assurance Juridique pour votre forêt,
- \*d'être invité au cours de l'année aux réunions techniques animées et en collaboration avec le CRPF,
- \*de recevoir les revues « Parlons forêts » et « Forêt privées de la Loire » ?
- \*d'être représenté et défendu par Fransylva auprès des pouvoirs publics et des différentes instances impactant la forêt (commission chasse, PLUi, territoires protégés, etc...),
- \*de bénéficier des services spécifiques de votre groupement comme l'emprunt de matériel forestier ...

Je soussigné (e) M, Mme, \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

Tél 1 \_\_\_\_\_ Tél 2 \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Propriétaire de terrains boisés ou affectés à la forêt, situés sur la (les) commune (s) de : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ d'une surface totale de : \_\_\_\_\_ hectare (s).

Utilisez le tableau au verso pour détailler les parcelles. Attention : toute parcelle non inscrite ne pourra pas bénéficier de l'assurance RC comprise dans votre adhésion.

Demande mon adhésion au GSMP et à Fransylva et m'engage à régler la cotisation annuelle selon le barème suivant :

Surface en ha	< 5	5 à <10	10 à <15	15 à <25	≥25
Cotisation avec assurance R.C. et assistance juridique	23€	34€	38€	48€	22€+1,15€/ha (arrondi à l'€)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature

Les informations recueillies pour votre adhésion font l'objet d'un traitement informatique. Elles ne seront utilisées que pour le fonctionnement de l'association et du syndicat. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Pour exercer de droit, contactez le GSMP.

